



CAPTER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

MÉMOIRE DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

**sur les niveaux d'immigration
à privilégier au Québec
pour la période 2008-2010**

Déposé à la Commission de la culture le 7 septembre 2007

*La CRÉ de Montréal remercie : la Ville de Montréal,
la Table de concertation des organismes au service des personnes
réfugiées et immigrantes (TCRI), Montréal International (MI),
la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et la
Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour avoir partagé avec nous
leurs préoccupations sur le sujet des niveaux d'immigration.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
 1. UN ENJEU CENTRAL : LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.....	3
1.1 La démographie, un enjeu fondamental	3
1.2 L'immigration, levier démographique stratégique.....	3
1.3 Sommes-nous capables d'atteindre nos objectifs ?	4
1.4 Attirer une plus grande proportion d'immigrants au Québec	5
1.5 La position stratégique de Montréal	6
 2. L'ADOPTION D'UNE APPROCHE ADAPTÉE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	7
2.1 Prise en compte de tous les immigrants	7
2.2 Attention particulière aux bassins d'immigrants potentiels	9
<i>2.2.1 Étudiants internationaux</i>	<i>10</i>
<i>2.2.2 Travailleurs temporaires</i>	<i>10</i>
 3. LE RENFORCEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION	13
3.1 L'insertion et le maintien en emploi	13
<i>3.1.1 La reconnaissance des acquis et des compétences</i>	<i>14</i>
<i>3.1.2 L'insertion des femmes en emploi</i>	<i>14</i>
3.2 La francisation	15
3.3 Le vivre ensemble	16
3.4 Les services publics et leur adaptation	17
 CONCLUSION.....	18
 RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	20
 Annexe : Résumé et recommandations du mémoire de la CRÉ de Montréal sur les étudiants internationaux : Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal, novembre 2006	22

INTRODUCTION

Définie dans la loi 34 (Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche) comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) favorise la concertation des partenaires de la région et formule, selon le cas, des avis sur le développement de la région. C'est avec un grand intérêt que la CRÉ de Montréal a décidé de participer aux consultations sur la planification de l'immigration 2008-2010.

L'île de Montréal

Cet intérêt est tributaire de la position historique de l'île comme terre d'accueil pour les immigrantes et immigrants au Québec. L'île de Montréal est en effet le lieu de résidence de la vaste majorité des membres des communautés culturelles et des personnes immigrantes au Québec. Plus de 120 communautés culturelles y cohabitent. Selon le dernier recensement, 70 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec habitaient sur l'île. Elles y représentaient alors, en 2001, 28 % de la population totale, soit 500 000 personnes sur un total de 1,8 million d'habitants. La spécificité montréalaise par rapport à ces enjeux tient enfin à la forte concentration des personnes de minorités visibles sur son territoire (375 270 personnes, toujours en 2001).

Une préoccupation transversale à la CRÉ de Montréal

En raison de ce caractère cosmopolite et distinctif de la métropole, la CRÉ de Montréal porte une attention particulière aux questions de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles. Une place de choix leur est en effet réservée dans son Plan de développement quinquennal 2005-2010, dont l'axe 1.5 consiste à « *Assurer une meilleure intégration des personnes immigrantes de même que celles issues des communautés culturelles et viser à attirer davantage d'immigrants et immigrantes* »¹.

Cette préoccupation se reflète d'ailleurs dans les travaux de plusieurs comités de la CRÉ de Montréal, parmi lesquels on retrouve le Forum régional sur le développement social, le comité Famille, le comité Femmes - qui a d'ailleurs organisé une journée de réflexion et d'échanges sur la question de l'isolement des femmes immigrantes - et le comité Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation. Ce comité a en effet développé un chantier, « L'ouverture aux citoyens du monde », qui centre ses travaux précisément sur la question des étudiants internationaux. D'ailleurs, la CRÉ a émis un avis sur ce sujet², dans lequel figure une série de recommandations qui font état des consensus établis entre les différents partenaires actifs dans ce domaine et issus des milieux d'enseignement, étudiant, municipal et des affaires. La CRÉ a également soumis un mémoire dans le cadre de la consultation sur la politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination.

De plus, une entente est en négociation sous l'égide du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la CRÉ de Montréal et regroupe des partenaires publics (dont le MICC et le Conseil des arts du Canada) ainsi que des fondations privées afin de promouvoir l'intégration des jeunes artistes immigrants ou de minorités visibles dans leurs domaines d'emploi. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) a, pour sa part, choisi la promotion de la place et de la participation des jeunes issus de l'immigration dans l'emploi et les lieux de décision comme une de ses priorités d'action et il en tient compte dans l'allocation du Fonds régional d'investissement jeunesse.

¹ CRÉ de Montréal, *Plan quinquennal de développement 2005-2010, Innover pour se développer*, 2005, pp. 17-18.

² CRÉ de Montréal, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, novembre 2006, 43 pages. Ce document est joint en annexe.

Bref, toutes ces actions traduisent l'importance accordée par la CRÉ de Montréal aux enjeux de l'immigration et de relations interculturelles. Et cet engagement ira en grandissant. La CRÉ de Montréal et le MICC ont en effet signé récemment, en juillet 2007, une entente intérimaire de partenariat visant la mise en oeuvre de la première année du *Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles*, fruit de travaux de concertation et d'une vaste consultation réalisée auprès de leaders montréalais de tous horizons³.

La CRÉ Montréal et les niveaux d'immigration

C'est donc en continuité avec nos orientations et actions que nous soumettons aujourd'hui nos considérations sur les niveaux d'immigration à privilégier pour la période 2008-2010. Convaincus de la nécessité de situer ce débat dans une perspective large, qui tienne compte à la fois des impératifs démographiques, économiques et culturels québécois, du contexte international, des besoins des personnes immigrantes et de la légitime aspiration de la société d'accueil à vivre harmonieusement sa diversité, le mémoire sera articulé autour de trois grandes positions basées sur l'importance de :

- 1) Recourir davantage à l'immigration pour tenter de relancer la croissance démographique du Québec, et pour cela miser sur la capacité d'attraction de Montréal dans le contexte canadien;
- 2) Adopter une approche de l'immigration à la fois plus réaliste et plus proactive, qui soit en phase avec le visage actuel de la mobilité internationale;
- 3) Se doter de moyens d'accueil et d'intégration suffisants et adaptés à la diversité des besoins des personnes immigrantes, de manière à respecter nos engagements vis-à-vis d'eux, à refléter l'importance que l'on accorde collectivement à leur apport et enfin, à garantir une cohabitation réussie.

D'entrée de jeu, la CRÉ de Montréal est favorable à une hausse de l'immigration, et appuie plus spécifiquement la mise en oeuvre **du scénario 4, proposant une croissance moyenne des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années**. Toutefois, afin de profiter pleinement et collectivement de cet apport humain, elle considère qu'une telle augmentation ne saurait être viable et profitable sans que le Québec ne considère cet enjeu comme hautement stratégique et qu'il n'y alloue les efforts et les ressources en conséquence.

³ Ces partenaires provenaient de la Ville de Montréal, des organismes communautaires au service des nouveaux arrivants et arrivantes et des organismes des communautés culturelles, des membres du milieu des affaires, des syndicats, de l'enseignement et de la recherche ainsi que des personnes possédant une grande expertise en matière d'immigration et de relations interculturelles.

1. UN ENJEU CENTRAL : LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Nous partageons plusieurs préoccupations exprimées par le gouvernement du Québec dans le document de consultation quant à l'avenir démographique de la province. Les tendances observées, dont les conséquences lourdes et multiples se font sentir sur tous les plans, sont en effet inquiétantes. Face à un tel enjeu, la CRÉ de Montréal est d'avis qu'il est de notre responsabilité collective d'agir pour favoriser la croissance démographique du Québec, et qu'au cœur de cette action doit figurer - entre autres stratégies - un recours accru à l'immigration. À ce propos, la CRÉ considère que la région de Montréal est tout à fait désignée pour relever les défis qui se posent en matière d'attraction de nouveaux immigrants.

1.1 La démographie, un enjeu fondamental

La dynamique démographique actuelle du Québec est caractérisée par le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement accéléré de la population. Les faibles taux de fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et la négativité des soldes migratoires interprovinciaux sont parmi les facteurs qui concourent à l'enracinement de ces tendances. Or, ce portrait n'a rien d'anodin, puisqu'il s'accompagne d'une série de phénomènes qui affectent tant le contexte économique et politique, que social et culturel. Sont en effet appréhendés dans un avenir rapproché, si ce n'est déjà amorcé :

- La diminution de la population totale du Québec (avec ses impacts prévisibles entre autres sur la vitalité de la culture québécoise et du fait français);
- La diminution de la population en âge de travailler (qui pourrait décliner dès 2013, alors que les besoins de main-d'œuvre sont, eux, à la hausse⁴);
- L'augmentation des pressions sur les finances publiques (particulièrement en raison de l'augmentation des coûts en santé);
- Le ralentissement de la croissance économique (qui pourrait même, selon la projection du ministère des Finances, «ralentir de moitié sur la période 2005-2050 par rapport à la croissance observée entre 1981 et 2004 »⁵).

Bref, la démographie a des répercussions sur divers aspects du développement et constitue par conséquent un facteur d'influence fondamental pour l'avenir du Québec. Il est donc impératif de reconnaître l'importance cruciale de cet enjeu de société et de réfléchir à tous les moyens à mettre en oeuvre pour atténuer les impacts prévisibles des tendances actuelles et chercher, ultimement, à les infléchir.

À ce sujet, la CRÉ de Montréal croit fermement, qu'au sein de l'effort élargi à consentir en matière de démographie, l'immigration constitue, et doit constituer encore davantage dans les prochaines années, une piste d'action tout à fait privilégiée.

1.2 L'immigration, levier démographique stratégique

De l'avis de tous, et le document de consultation en fait bien état, l'immigration est porteuse d'un potentiel démographique non négligeable. Déjà, de 2001 à 2005, l'apport migratoire net a

⁴ MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Consultation 2008-2010, 2007, p. 24.

⁵ *Ibid*, p. 11.

été plus important au Québec que l'accroissement naturel. Et celui-ci pourrait bien être, d'ici moins de 15 ans, « la seule source de croissance de la population québécoise »⁶.

Mais également, l'intérêt du recours à l'immigration en matière de démographie tient à son impact sur la taille du bassin de population en âge de travailler. D'ailleurs les différents scénarios proposés au sein du document de consultation illustrent l'impact direct des hausses des niveaux d'immigration sur la part des 20-64 ans et sur l'indice de remplacement de la main-d'œuvre.

Pour toutes ces raisons, et en regard de l'importance de l'enjeu démographique pour l'évolution globale du Québec, il nous semble qu'une hausse des niveaux d'immigration pour les trois années à venir soit incontournable. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence nos inquiétudes quant à la faisabilité d'atteindre, dans l'état actuel des choses, des niveaux encore augmentés. Car, malheureusement, en dépit de grands efforts d'attraction qui ont par ailleurs porté fruit (le nombre d'immigrants reçus est en effet à la hausse et l'on tend actuellement à rattraper les sommets que l'on avait connus au début des années 1990), il semble difficile pour le Québec de satisfaire à ses engagements et objectifs en matière de recrutement de personnes immigrantes.

1.3 Sommes-nous capables d'atteindre nos objectifs ?

Le Québec a du mal à remplir les objectifs qu'il se fixe en matière de niveaux d'immigration. L'examen attentif des chiffres (voir tableau 1) pour les sept dernières années, soit de 2001 à 2007, révèle en effet que seule l'année 2004 a été marquée par l'atteinte des volumes d'admissions planifiés. En 2001, les admissions avaient bien dépassé la planification minimale, mais était restée en-deçà de la planification maximale. Pour toutes les autres années, l'écart entre le nombre d'immigrants que l'on avait prévu accueillir et le nombre d'admissions réelles est négatif, et relativement substantiel. En effet si l'on exclut l'année 2004 qui fait figure d'exception, l'écart moyen entre la prévision et le nombre réel d'admissions est de - 393 personnes en ce qui concerne la prévision minimale et de - 3 343 en ce qui concerne la prévision maximale.

Tableau 1 : Planification et nombre de personnes immigrantes admises au Québec, 2001-2007.

ANNÉES	PLANIFICATION		ADMISSIONS	ÉCART (planification - admissions)	
	Minimum	Maximum		Minimum	Maximum
2001	35 200	38 300	37 500	+ 2 300	- 800
2002	39 000	43 000	37 600	- 1 400	- 5 400
2003	40 100	43 700	39 583	- 517	- 4 117
2004	40 000	44 000	44 246	+ 4 246	+ 246
2005	44 000	46 500	43 373	- 627	- 3 127
2006	46 200	48 200	44 686	- 1 514	- 3 514
2007	45 500	48 000	de 43 800 à 46 000	- 600 ⁷	- 3 100 ⁸

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), *Plans annuels d'immigration 2001 à 2007*.

⁶ MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Op. cit, p.12.

⁷ Écart calculé entre la planification minimale et la moyenne des deux prévisions, soit 44 900.

⁸ Écart calculé entre la planification maximale et la moyenne des deux prévisions, soit 44 900.

Le même phénomène touche la catégorie de l'immigration économique, qui a par ailleurs connu une légère diminution de 2004 à 2006. C'est tout à fait logique étant donné que la planification touche exclusivement la part des candidats sélectionnés par Québec, et qu'au sein de cette sélection, la catégorie économique compte pour plus de 85 % du total des candidats retenus. C'est donc principalement dans cette catégorie que nous échouons à atteindre nos cibles. Les résultats indiquent en effet que nous avons admis, en 2006, 3 115 personnes de moins que prévu dans cette catégorie, soit 25 985 personnes au lieu des 29 100 visées. Cette année, le déficit appréhendé est d'au minimum 4 000 personnes⁹.

1.4 Attirer une plus grande proportion d'immigrants au Québec

En nombre d'entrées annuelles, le Québec se situe pourtant au deuxième rang des provinces canadiennes recevant le plus de nouveaux arrivants. Cependant, l'avance de l'Ontario est considérable. En 2006, notre voisin a accueilli près de trois fois plus d'immigrants que nous (soit 125 914 comparativement à 44 677 pour le Québec). Le Québec est de plus suivi de très près par la pourtant bien moins peuplée Colombie-Britannique, avec un écart de seulement 2 500 personnes l'an dernier (pour un total de 42 079 immigrants reçus).¹⁰

En pourcentage, c'est donc 17,5 % de toutes les personnes qui immigreront au Canada qui se sont établies au Québec en 2006. Or, dans l'Accord Canada-Québec signé par les deux parties en 1991, le Québec s'était engagé « à poursuivre une politique d'immigration dont l'objectif est de lui permettre de recevoir un pourcentage du total des immigrants reçus au Canada égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada. »¹¹ Ce poids relatif étant de 23,4 % en 2007 - en baisse depuis 1972 où il était de 27,9 % -, c'est donc dire que le Québec manque à ses engagements dans une proportion de près de 6 %. En nombre d'admissions, cela correspond à un déficit de plus de 12 000 immigrants annuellement¹².

À l'image de ce manque à gagner, la part occupée par les personnes immigrantes au sein de la population totale n'était en 2001 que de 9,9 % au Québec, comparativement à près de 27 % en Ontario et 26 % en Colombie-Britannique, pour une moyenne de 19 % pour l'ensemble du Canada¹³.

Or, ce déficit d'attraction du Québec à l'échelle canadienne, qui profite essentiellement à l'Ontario et aux provinces de l'Ouest, est préoccupant. Il participe en effet à la difficulté, relatée ici, du Québec à atteindre les niveaux d'immigration qu'il se fixe, difficulté qui ne saurait être ignorée dans l'actuelle réflexion à laquelle nous convie le gouvernement du Québec.

Dans pareil contexte, il nous semble devoir miser collectivement sur les avantages comparatifs de Montréal dans le contexte canadien afin de faire jouer à la région le rôle de moteur nécessaire à l'attraction croissante d'immigrants au sein de la province.

⁹ L'objectif en 2007 était d'accueillir 30 900 immigrants dans la catégorie économique et nous prévoyons à l'heure actuelle que les admissions oscilleront entre 26 200 et 26 900.

¹⁰ Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres – Aperçu de l'immigration, Résidents permanents et temporaires - 2006, 2007*, p.37.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins*, 5 février 1991, p.2.

¹² On ne fait d'ailleurs pas meilleure figure en matière d'attraction de travailleurs temporaires. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

¹³ Statistique Canada, Recensement 2001.

1.5 La position stratégique de Montréal

La CRÉ de Montréal est en effet de l'avis que seule la région de Montréal peut concurrencer Toronto et Vancouver et permettre au Québec de tendre vers 25 % du poids démographique du Canada et 25 % de l'immigration au Canada. Il n'est pas du tout question ici d'opposer Montréal aux régions, bien au contraire, mais simplement d'attirer l'attention sur le potentiel spécifique de la région en matière d'attraction des immigrants. La CRÉ de Montréal appuie entièrement les efforts faits par le gouvernement du Québec en matière de régionalisation de l'immigration. À cet effet, la CRÉ exprime d'ailleurs par la présente, au MICC, son entière disponibilité à participer à des efforts d'arrimage entre régions afin de faciliter l'établissement ailleurs en province des immigrants d'abord établis en métropole.

Cependant, un fait demeure : les immigrants s'installent principalement dans les régions urbaines. En 2006, la région urbaine de Montréal a accueilli 85 % des immigrants de sa province, la région de Toronto 78,8 % et celle de Vancouver 86 %. Cependant, malgré qu'elle soit de loin la destination d'établissement la plus prisée de la province, la région de Montréal compte une plus faible proportion de personnes nées à l'étranger que Toronto et Vancouver. Cette proportion, qui était en 2001 de 27,6 %, est même presque deux fois moins élevée qu'à Toronto (49,4 %) et de dix points inférieure à Vancouver (37,5 %)¹⁴.

Ville cosmopolite et dynamique, Montréal a pourtant tout le potentiel pour rattraper les niveaux de Vancouver et Toronto, de qui elle se distingue par son caractère francophone. Ses infrastructures, son marché de l'emploi diversifié, ses services, son bassin de communautés bien établies et son ouverture à la diversité sont en effet autant d'éléments qui contribuent à la qualité de vie des nouveaux arrivants. Il nous apparaît donc clair que, si le Québec veut poursuivre son objectif de croissance démographique – et la CRÉ croit que cela est nécessaire dans une optique de développement du Québec au sein du Canada – le gouvernement devra s'appuyer fortement sur la capacité d'attraction de sa métropole et reconnaître et encourager à la hauteur qui s'impose, les rôles et responsabilités qu'elle assume en matière d'immigration internationale.

Car, autant pour Montréal que pour l'ensemble du Québec, la question du volume d'immigrants que l'on entend attirer ne saurait être envisagée de façon isolée. Au-delà du nombre visé, ce sont en effet les questions des stratégies d'attraction à adopter et des moyens à se donner pour réussir l'accueil et l'intégration de ces personnes une fois admises qui se posent en filigrane. Les propositions qui suivent vont dans ce sens et soulignent l'importance d'adopter une approche englobante de la mobilité et de développer une offre de services d'accompagnement des nouveaux arrivants qui soit renforcée et diversifiée.

Recommandation 1 :

Privilégier le scénario 4 proposant une hausse moyenne des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années.

Recommandation 2 :

Adopter une approche de croissance démographique comme vecteur de développement pour le Québec et, dans cette optique, investir des efforts soutenus dans l'augmentation de l'immigration.

Recommandation 3 :

Reconnaître et miser sur la capacité d'attraction de la région de Montréal dans le contexte canadien, afin de contribuer à relever le défi démographique du Québec.

¹⁴ Statistique Canada, Recensement 2001.

2. L'ADOPTION D'UNE APPROCHE ADAPTÉE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Nous venons de le voir, bien que la dynamique du Québec appelle à un rôle accru de l'immigration, il semble qu'il ne suffise pas de hausser nos objectifs de recrutement pour que le nombre de nouveaux arrivants augmente réellement. En effet, pour que le Québec renforce sa position de destination de choix pour les personnes qui émigrent et réussisse ainsi à atteindre ses objectifs de recrutement, il nous faut être le plus facilitant, sensible et dynamique possible dans notre façon de penser et de vivre l'immigration. Et pour cela, il faut actualiser les cadres de référence à partir desquels nous établissons collectivement nos moyens d'action pour attirer et intégrer les personnes venues d'ailleurs.

Ainsi, la CRÉ de Montréal est d'avis que le Québec doit revoir son cadre de planification de manière à :

- 1) Accorder une attention égale à l'ensemble des personnes qu'il reçoit, sans égard à leur catégorie de classement ou statut, afin d'éviter les pièges d'une intégration à plusieurs vitesses ;
- 2) S'arrimer à la conjoncture mondiale actuelle caractérisée par l'accroissement de l'immigration temporaire et en tirer le maximum d'avantages.

2.1 Prise en compte de tous les immigrants

Le document de consultation met beaucoup l'accent sur les candidats que le Québec sélectionne, principalement sur la base de leur connaissance du français et de leurs compétences professionnelles. Or, si les acquis du Québec en matière de sélection des immigrants sont précieux et indéniables, et en dépit d'autre part de l'importance stratégique pour le Québec des immigrants sélectionnés, il reste que ces derniers ne représentent qu'une partie de ceux que nous accueillons chaque année. Les nouveaux arrivants ont en effet des profils variés auxquels correspondent parfois des besoins spécifiques. La présente section vise précisément à mettre à jour cette diversité des réalités immigrantes, dans l'espoir qu'une perception plus juste de l'immigration internationale au Québec se reflète par la suite dans des actions inclusives, souples et adaptées.

Pour ce faire, quelques précisions s'imposent d'emblée. Premièrement, si les critères de sélection ne s'appliquent pas à tous les immigrants qui entrent au Québec, c'est d'abord parce que le Québec n'a pas juridiction sur toutes les catégories d'immigrants. Il choisit en effet les réfugiés sélectionnés à l'étranger (environ 2 000 personnes par année), les « autres immigrants » (environ 1 000) et surtout les immigrants de la catégorie économique (qui représentaient 88,2 % de tous les immigrants sélectionnés par Québec en 2006). Le fédéral demeure pour sa part responsable de définir les règles d'admission des immigrants du regroupement familial et des réfugiés acceptés sur place. Ainsi, sur les 44 700 immigrants reçus par Québec en 2006, ce sont dans les faits 29 500 personnes (66 %) qui entraient dans les catégories faisant l'objet d'une sélection par Québec.

Mais surtout, il se trouve que, parmi ces 66 % d'immigrants classés comme sélectionnés, sont comptés non seulement les requérants principaux, mais également leurs conjoints, conjointes et enfants. C'est donc dire que le nombre de candidats répondant réellement aux critères de sélection de Québec est en fait beaucoup moindre. En 2006, ils n'étaient en réalité que 14 848¹⁵.

Sur un total de quelque 45 000 immigrants accueillis, cela signifie que le tiers seulement de tous les nouveaux arrivants remplissent véritablement les critères censés refléter leur niveau d'adéquation aux besoins du marché de l'emploi québécois.

¹⁵ Compilation spéciale, Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC, 2007.

Tableau 2 : Immigration au Québec, selon la catégorie détaillée, 2006.

IMMIGRATION PERMANENTE		
CATÉGORIE	NOMBRE	%
Immigration économique	25 985	58,1 % (52,9 % travailleurs qualifiés) (3,7 % gens d'affaires) (1,5 % autres catégories économiques ¹⁶)
Regroupement familial	10 408	23,3 %
Réfugiés	7 102	15,9 %
Autres immigrants	1 191	2,7 %
TOTAL permanent	44 686	100 %
Part de la sélection québécoise	29 455	66 %
Part de requérants principaux	14 848	33 %
Proportion de tous les immigrants connaissant le français	---	58 %

Source : MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Consultation 2008-2010, 2007.

Si le Québec a besoin de ces personnes, pour la grande majorité travailleurs qualifiés, il nous semble très important de ramener les deux tiers restants à l'avant-scène. Car tous ces autres immigrants sont non seulement une main-d'œuvre potentielle dont on aura également besoin, mais surtout un capital humain dont on ne saurait se passer. Certaines populations méritent en ce sens à notre avis une attention particulière, en raison tantôt de leur faible connaissance du français, tantôt de leur faible qualification, ou simplement en regard des défis particuliers que leur parcours migratoire implique.

Les conjoints, conjointes et enfants des requérants principaux. L'enjeu de l'intégration et de la pleine participation des conjoints et conjointes des requérants principaux est de taille. L'intégration de ces personnes, majoritairement des femmes, dépend bien sûr de leur insertion en emploi, mais également en partie de l'offre de services de francisation et de celle de services de garde adaptés et disponibles. De manière générale, il importe de tout mettre en œuvre pour briser l'isolement, et ce particulièrement auprès de certaines communautés au sein desquelles le partage des rôles sexuels a tendance à tenir les femmes à l'écart.

D'autre part, les défis qui attendent les enfants immigrants à leur arrivée, parmi lesquels l'apprentissage de la langue, l'adaptation au système d'éducation québécois et la création d'un nouveau réseau social, sont également nombreux. Toute la question de la gestion de la diversité en milieu scolaire mérite entre autres que l'on s'y attarde.

Le regroupement familial. Le regroupement familial peut contribuer à l'intégration et à la rétention des immigrants et correspond à une valeur chère au Québec. On constate cependant que les immigrants de cette catégorie et ceux de l'immigration humanitaire ont moins souvent recours aux services d'intégration disponibles. Il faut accentuer nos efforts pour rejoindre ces clientèles et les informer davantage des ressources d'accueil et d'accompagnement disponibles.

Les réfugiés. Le document de consultation ne s'attarde pas à la situation des réfugiés acceptés sur place par le gouvernement fédéral, qui étaient pourtant près de 5 000 en 2006¹⁷. Il se trouve que leur situation est tout à fait particulière. D'abord, pour ces personnes, l'immigration est bien

¹⁶ Comprend les aides familiaux et les autres catégories d'immigrants économiques.

¹⁷ MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Op. cit, p.60.

d'avantage une fuite nécessaire qu'un projet de vie; fuite qui implique déchirements et pertes sur les plans familial, social et économique. Mais également, viennent s'ajouter les longueurs du processus de régularisation de leur statut. Or, les demandeurs d'asile dont le statut n'est pas régularisé sont confrontés à des difficultés importantes, notamment sur le plan de l'accès à des programmes de francisation, des services d'intégration à l'emploi et des programmes sociaux. Bien que, durant cette période, ce soit le fédéral qui en ait la charge, il reste que cette situation – en raison de ses impacts sur les processus d'intégration sociale et professionnelle de ces personnes – engendre des contrecoups avec lesquels le Québec doit composer par la suite. Nous encourageons donc le gouvernement du Québec à prévenir les coups et à cibler ses efforts de manière à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer au maximum tant la régularisation que l'intégration des réfugiés, qui vont d'ailleurs de pair.

En résumé, il importe d'intégrer à nos principes, de manière à ce que cela se reflète ensuite dans nos actions, un réflexe de prise en compte de tous les cas de figure de l'immigration. Car la rétention et la pleine contribution des immigrants sont liées au bien-être de l'ensemble des membres de tous les types de familles qui immigreront.

2.2 Attention particulière aux bassins d'immigrants potentiels

Par ailleurs, toujours en matière d'approche, la CRÉ de Montréal considère que tout un autre pan de la mobilité internationale, à savoir celui des détenteurs de permis de séjour temporaire, devrait figurer au sein d'une planification élargie et englobante de l'immigration. Traités de façon marginale dans le document de consultation, nous considérons que ces bassins de population devraient se retrouver à l'avant-plan de nos analyses, de nos actions stratégiques et de notre planification en matière d'immigration, et ce, parce que ces migrants temporaires – qui ont l'avantage d'avoir vécu au Québec – constituent précisément un bassin privilégié d'immigrants potentiels.

Il se trouve de plus que le phénomène, auquel concourent la mondialisation de l'économie et la multiplication des moyens de communication et de déplacements, est en augmentation à l'échelle planétaire. Les étudiants internationaux et les travailleurs temporaires sont d'ailleurs déjà dans la ligne de mire de nombreux pays, particulièrement occidentaux, qui y voient une occasion de contrer le vieillissement de leur population et de rehausser rapidement le niveau de qualification de leur main-d'œuvre.

Or, bien que le Québec profite déjà de cette tendance – les étrangers séjournant temporairement au Québec pour travail ou études représentant, en 2006, 26 000 personnes soit 36,7 % de toutes les entrées de l'étranger (temporaires et permanentes confondues) – il reste que dans le contexte de concurrence internationale actuel, il importe que le Québec se positionne et rejoigne le peloton des pays les plus proactifs à l'égard de ces personnes hautement mobiles.

Tableau 3 : Détenteurs de permis de séjour temporaire au Québec, 2006.

DÉTENTEURS DE PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRE, Québec 2006		
	Entrées annuelles	Effectif 1^{er} décembre 2006
Étudiants internationaux	9 898	24 582
Travailleurs temporaires	16 038	21 780
TOTAL temporaire	25 936	46 362
TOTAL immigration permanente	44 686	706 965 ¹⁸
TOTAL des entrées au Québec	70 622	—

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006, 2007*.

¹⁸ Il s'agit ici des données de 2001.

2.2.1 Étudiants internationaux

Le Québec comptait, en 2006-7, 24 582 étudiants internationaux¹⁹. Cette catégorie de population est intéressante à deux niveaux. Non seulement leur contribution en matière de recherche et d'innovation est-elle grandement appréciable, mais ils représentent de plus un bassin de personnes susceptibles de décider, une fois leurs études terminées, de poursuivre au Québec leur projets professionnels ou de vie. En effet, dans le cas de Montréal, ce sont 20 % des étudiants internationaux effectuant des études de 1^{er} cycle universitaire qui s'établissent dans la métropole de manière permanente, et ce taux grimpe à 30 % chez les étudiants de 2^e et 3^e cycles²⁰.

Convaincue de la force de ce potentiel, la CRÉ de Montréal, via son comité «Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation», a d'ailleurs initié une démarche de concertation portant spécifiquement sur la question des étudiants internationaux. Cette démarche, à laquelle la CRÉ a associé les universités montréalaises, le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, la Ville de Montréal, Montréal International, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Fédération étudiante universitaire du Québec et le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal, a permis de produire un avis²¹, ci-joint en annexe, qui conclut à la position insatisfaisante du Québec en la matière et suggère des moyens de rehausser le niveau de compétitivité de la province et de la métropole à l'échelle mondiale pour attirer et retenir ces meilleurs étudiants.

Sur le plan de l'attraction, le comité propose des mesures allant de l'allègement du fardeau financier des étudiants étrangers au financement accru des établissements d'enseignement (de manière à assurer adéquatement l'accueil et l'intégration de ces étudiants). Le renforcement de la promotion internationale du Québec comme destination d'études et la simplification des démarches administratives sont également évoqués.

Sur le plan de la rétention maintenant, deux niveaux d'action sont à privilégier. D'abord celui de tout mettre en œuvre pour faciliter, durant leurs études, l'intégration des étudiants étrangers à la société québécoise, et ce « en multipliant les occasions de maillage et d'échange »²². Ensuite, il importe d'agir concrètement pour mieux soutenir ceux et celles qui désirent poursuivre leur projet de vie au Québec, et ce en simplifiant et accélérant les procédures d'établissement permanent et en facilitant leur intégration au marché du travail.

Chose certaine, la question des étudiants internationaux pose des défis qui appellent une mobilisation à la hauteur des potentiels dont ces personnes sont porteuses pour le développement socioéconomique, scientifique et culturel québécois.

2.2.2 Travailleurs temporaires

L'immigration temporaire touche enfin la catégorie des travailleurs temporaires étrangers qui étaient 21 780 au Québec en 2006, dont 16 038 arrivés l'année même²³. Traitée de façon accessoire dans le document de consultation, leur importance est pourtant stratégique, qu'ils restent un temps ou qu'ils décident de s'établir plus durablement. En effet, non seulement ils représentent une main-d'œuvre précieuse en regard des besoins de l'économie québécoise et montréalaise, mais leur intégration au marché du travail est, de façon temporaire, pratiquement garantie²⁴. Enfin, et il s'agit là d'un atout de taille, ils représentent un bassin d'immigrants potentiels doublement intéressant en raison de leur profil professionnel bien sûr, mais également

¹⁹ Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*, Op. cit., p. 86.

²⁰ CRÉ de Montréal, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, Op. cit., p. 21.

²¹ *Idem*.

²² *Ibid*, p. 30.

²³ Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*, Op. cit p.74.

²⁴ À la seule exception de détenteurs de permis vacances-travail qui n'ont pas besoin d'avoir une offre d'emploi acceptée avant de venir et qui doivent donc passer par l'étape de la recherche d'emploi.

en regard de leur expérience du marché du travail et de la vie sociale et culturelle québécoise, expérience susceptible de faciliter de beaucoup leur intégration éventuelle.

Or, la province n'accueillait en 2006 que 14,2 % des travailleurs étrangers temporaires admis au Canada, comparativement à 22,5 % pour la Colombie-Britannique et 42,6 % pour l'Ontario²⁵. S'il veut compétitionner les pays de l'OCDE, le Québec devra à tout prix valoriser les avantages qu'elle détient et travailler parallèlement à diversifier et à intensifier ses stratégies pour capter davantage ces travailleurs mobiles et tenter de les retenir.

Les propositions qui suivent vont dans le même sens que celles que Montréal International adressera à cette commission²⁶ et auxquelles nous vous invitons à vous référer.

Tout d'abord, une *approche davantage proactive en matière de recrutement*, qui combinerait des démarches accrues de promotion à l'étranger et une planification mieux structurée des catégories d'emplois à pourvoir dans le présent et dans l'avenir est à envisager.

D'autre part, il faut *s'attaquer au problème de la longueur des procédures administratives* qui ne permet pas au Québec et à la région montréalaise d'être compétitive à l'heure actuelle. Les travailleurs de haut savoir, les professionnels et ceux qui travaillent dans des domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre sont susceptibles de se décourager et de choisir de s'établir ailleurs. Nous ne pouvons nous permettre ce risque.

Enfin, sur le *plan de la rétention*, des passerelles permettant à ces personnes de devenir plus facilement résidents permanents seraient à développer. Car, en 2006-2007, seulement 701 certificats de sélection ont été émis à des travailleurs temporaires²⁷. Sur un effectif de 21 780, cela fait bien peu. Seule chose cependant, il importe de s'assurer que soient mis en place des moyens et mesures permettant d'une part le plein respect des droits de ces travailleurs, et d'autre part l'intégration réussie de l'ensemble des membres de leurs familles (accès à l'école, francisation, etc.).

Bref, en regard de l'apport créatif et innovant des étudiants et travailleurs étrangers, et parce que le fait d'avoir séjourné au Québec constitue un facteur facilitant d'une intégration réussie, la CRÉ de Montréal - en phase avec la position de Montréal International sur le sujet - considère qu'il s'agit là de deux groupes cibles sur lesquels le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec doit particulièrement miser dans l'avenir. Il pourrait même s'avérer souhaitable que ces catégories soient éventuellement intégrées à l'exercice de consultation sur les niveaux d'immigration.

* * *

En résumé, la CRÉ de Montréal croit que l'immigration doit être envisagée de manière globale, comme un projet collectif de société qui prend en compte toutes les personnes qui arrivent, sans égard aux catégories d'immigration ou à la nature temporaire de leur séjour, si notre objectif est de leur permettre de contribuer pleinement à la vie collective et d'en retenir le maximum de façon permanente.

²⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*, Op. cit., p. 73.

²⁶ Ces recommandations de MI vont de la déréglementation à l'aide au recrutement international, en passant par la promotion de la résidence permanente, la facilitation de la sélection et la réintroduction de la validation d'emploi.

²⁷ MICC, *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, 20007, p.15.

Recommandation 4

Adopter une approche de l'immigration inclusive, qui prenne en compte la réalité et les besoins de tous les immigrants, sans égard à leur catégorie ou statut.

Recommandation 5

Accentuer nos efforts de recrutement et faciliter les processus d'attraction, d'intégration et de rétention de l'immigration temporaire, dont les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux.

3. LE RENFORCEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Une fois pris en compte les besoins du Québec sur le plan démographique et économique et l'approche inclusive et proactive de l'immigration à adopter, reste la question des moyens à se donner pour assurer de façon adéquate l'accueil et l'intégration des personnes une fois admises. Or, à ce sujet, bien que la CRÉ de Montréal plaide en faveur d'une hausse substantielle des niveaux d'immigration, elle se doit par ailleurs de faire écho aux besoins exprimés par ceux qui offrent des services, entre autres les organismes communautaires au service des personnes réfugiées et immigrantes et la Ville de Montréal. Ainsi, la CRÉ est d'avis qu'on ne peut envisager l'augmentation de l'immigration qu'à condition d'injecter dans ce secteur des moyens costauds, à défaut de quoi, nous courons à l'échec.

Plus précisément, nous en appelons à une croissance et une diversification des services d'intégration, et ce particulièrement dans les domaines de l'insertion en emploi, de la francisation et du vivre ensemble.

3.1 L'insertion et le maintien en emploi

L'expertise et la compétence dont font preuve les nouveaux arrivants sont sans contredit des facteurs de croissance et d'innovation importants dans le contexte économique actuel québécois. La main-d'œuvre immigrante est en effet l'une des solutions à privilégier afin de répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail de la province en général et de la région de Montréal en particulier. Et ces besoins sont considérables. Emploi-Québec les évalue, pour l'ensemble du Québec, à 680 000 emplois à combler entre 2006 et 2010 (nouveaux postes et départs à la retraite confondus)²⁸.

Or, si le rôle que l'immigration peut jouer sur le plan de l'emploi est précieux pour la société d'accueil, l'insertion professionnelle l'est tout autant pour la personne immigrante, pour qui elle constitue la voie privilégiée d'intégration sociale et économique. Et pourtant, beaucoup de chemin reste à faire pour faciliter cette intégration. Car, pour l'instant, le processus de recherche d'emploi – source de stress pour tous – demeure pour les personnes immigrantes un parcours souvent semé d'embûches, ce qui ne manque pas, malheureusement, de se refléter sur le plan des conditions de vie.

En effet, non seulement les personnes immigrantes affichent-elles des taux de chômage et de faible revenu supérieurs à l'ensemble de la population, surtout dans les premières années après leur arrivée²⁹, mais il semble même que leur situation se détériore depuis quelques années. Comme le rappelait le document de consultation, «les immigrants admis au cours des dernières années font face à des difficultés d'intégration économique plus aiguës que celles qu'ont connu leurs prédécesseurs des années 1970 et 1980³⁰».

Les auteurs Picot, Hou et Coulombe ont démontré à cet effet que l'incidence du faible revenu durant les premières années des immigrants au Canada a augmenté après 2000. Leur étude relate également que l'écart entre le taux de faible revenu des immigrants et celui des personnes nées au Canada s'était lui aussi accru³¹. Or, cela est encore plus significatif parce que cette mesure permet de tenir compte des cycles économiques et des politiques qui ont une influence sur l'ensemble de la population active.

²⁸ MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Op. cit., p. 21.

²⁹ Le taux de chômage des immigrants arrivés depuis moins de deux ans était d'ailleurs à Montréal, en 2005, de 23 % (contre 9 % pour l'ensemble de la population). MICC, *Profil démographique de Montréal*, août 2005.

³⁰ MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, Op. cit., p. 24.

³¹ PICOT, Garnett, HOU, Feng et COULOMBE, Simon, *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*, Statistique Canada, p.4.

Cette tendance se manifeste en dépit des changements apportés aux critères de sélection qui se sont traduits par la hausse du niveau moyen de scolarité des immigrants (d'ailleurs plus scolarisés que les personnes nées au Canada), et la plus forte concordance entre les profils retenus pour les requérants principaux et les besoins du marché du travail.

Pour toutes ces raisons, il nous semble primordial de prendre acte des difficultés rencontrées par les personnes immigrantes en matière d'emploi et de tenter d'agir de manière à faciliter et à accélérer leur processus d'insertion et de maintien en emploi. Tout un éventail de stratégies concrètes sont à mettre en œuvre pour faciliter entre autres l'accès des immigrants à des stages et des formations d'appoint et pour former d'autre part les employeurs à la gestion de la diversité. Mais plus spécifiquement, certains domaines d'action sont, à notre avis, à privilégier en priorité. C'est le cas de la reconnaissance des acquis et des compétences et de l'insertion des femmes sur le marché du travail.

3.1.1 La reconnaissance des acquis et des compétences

La question largement discutée de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes a dépassé, à notre avis, le statut de priorité. Il est tout simplement inacceptable, incompréhensif et contre-productif pour tous que des immigrants qualifiés, triés sur le volet, se butent à leur arrivée à autant de longueurs et d'embûches administratives avant de pouvoir – lorsque c'est possible – trouver un emploi à la mesure de leurs talents. Selon la plus récente étude de Jean Renaud et Tristan Cayn³², l'accès à un emploi qualifié au regard de la scolarité est d'ailleurs de 50 % après un an et de 69 % après 5 ans. Or, non seulement de tels délais empêchent-ils le Québec de tirer le maximum du potentiel de l'immigration en matière de développement économique, mais surtout ils engendrent frustration et appauvrissement chez ces personnes, avec le risque associé de les voir, ultimement, quitter la province.

Il est donc de notre devoir et responsabilité, en tant que société d'accueil, de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués (gouvernement, institutions d'enseignement, ordres professionnels et employeurs) dans la poursuite de solutions à ce problème, et ce notamment :

- En s'assurant que l'information transmise aux candidats par les agents d'immigration est juste et complète et en les encourageant à amorcer leurs démarches de reconnaissance des diplômes à partir de l'étranger;
- En encourageant les ordres professionnels à user de créativité et de flexibilité dans leurs processus d'évaluation des acquis;
- En veillant à la concordance entre les exigences des ordres pour les mises à niveau (de compétences) et l'offre des établissements d'enseignement;
- En sensibilisant les employeurs à la valeur des parcours professionnels immigrants en dépit d'expérience dite « canadienne ».

3.1.2 L'insertion des femmes en emploi

Enfin, en matière d'insertion en emploi des personnes immigrantes, la question de l'intégration des femmes pose des défis particuliers que l'on ne saurait passer sous silence. Les faits sont en effet troublants : l'ensemble des principaux indicateurs du marché du travail (taux d'activité et d'emploi, taux de chômage), ainsi que – par ricochet – l'indice de revenu, révèlent qu'elles sont désavantagées non seulement par rapport aux hommes immigrés, mais également par rapport à

³² RENAUD, Jean et Tristan Cayn, *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*, 2006.

l'ensemble des femmes³³. Ce qui ajoute à l'inquiétude et là l'urgence d'agir c'est qu'elles se concentrent dans des secteurs industriels telle la fabrication de vêtements (où elles constituent 28 % de la main-d'œuvre³⁴) pour la plupart en perte de vitesse en Amérique du Nord. D'où l'importance, comme le soulignent les auteurs Mongeau et Pinsoneault de :

- Favoriser l'accès des femmes immigrantes à un spectre plus large d'emplois, et particulièrement à des emplois plus spécialisés de professionnelles ainsi qu'à des emplois dans les métiers « non traditionnels »³⁵.

Mais également, parce qu'elles sont plus nombreuses proportionnellement que les hommes immigrés à ne connaître ni le français ni l'anglais, et que cela explique sans doute en partie leur position désavantageuse sur le plan de l'emploi, des efforts du côté de la francisation sont à poursuivre. Il s'agit justement là du deuxième champ d'intervention que la CRÉ de Montréal considère nécessaire de cibler dans nos efforts de mise en place de services d'intégration socioéconomiques adéquats.

3.2 La francisation

Il est essentiel que les nouveaux arrivants apprennent à maîtriser le français pour s'intégrer et participer pleinement à notre vie collective. Malgré l'augmentation du pourcentage de nouveaux arrivants ayant une connaissance du français (plus de 20 points en dix ans, soit de 35,7 % en 1997 à 57,7 % en 2006³⁶), plusieurs défis demeurent. Entre autres, certaines catégories d'immigrants – particulièrement celles du regroupement familial et des réfugiés et personnes en situation semblable – présentent des taux de connaissance du français (entre 30 et 35 %) faisant état de besoins importants dans le domaine de la francisation.

Reprenant la ligne définie dans le *Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles*³⁷, nous considérons que les efforts faits dans ce domaine doivent viser particulièrement à assurer l'accessibilité, l'adaptation et la promotion des services de francisation. Et ce notamment :

- En réduisant les délais d'attente afin d'accéder aux cours de français. Rappelons que plus de 20 % des personnes inscrites attendent plus de 65 jours pour y avoir accès;
- En augmentant, en innovant, en consolidant et surtout en assouplissant l'offre de service de manière à s'adapter aux différents parcours et besoins des diverses clientèles (statut d'immigration, pays d'origine, parents anglophones ou allophones, responsabilités familiales et travail atypique, femmes isolées, jeunes enfants à l'école, membres de certaines minorités visibles, personnes âgées, personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées et personnes handicapées);
- En ciblant davantage la francisation en milieu de travail, entre autres par des projets mixtes et novateurs, tels que des programmes permettant de combiner une formule de stage en milieu de travail à des cours de français, des formules d'autoapprentissage, des formations adaptées pour répondre au besoin d'habiletés plus avancées ou spécialisées exigées par certains emplois, ainsi que l'accès à la francisation dans les cours réguliers des établissements d'enseignement.

³³ Par exemple, les femmes immigrantes présentaient au Québec, en 2001, un taux d'emploi de 45,3 %. C'est 15 points en-dessous des hommes immigrés (60,4 %) et 8 points de moins que l'ensemble des femmes (53,2 %). (Tiré de Jaël Mongeau et Gérard Pinsoneault, avec la collaboration de Damaris Rose, « Portrait économique des femmes recensées au Québec en 2001 », MICC, Juin 2007, p.20).

³⁴ *Ibid*, p.52.

³⁵ *Idem*.

³⁶ MICC, *Caractéristiques de l'immigration au Québec-Statistiques*, Consultation 2008-2010, juin 2007, p.17.

³⁷ CRÉ de Montréal, *Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles*, 2006.

3.3 Le vivre ensemble

Enfin, nous ne pouvons parler d'intégration sans parler du vivre ensemble. La population québécoise est généralement ouverte à l'immigration. Cependant, les débats publics récents sur la question des accommodements raisonnables, qui ont débordé sur les questions de la tolérance à la différence et de la gestion de la diversité au quotidien, démontrent la sensibilité de la population à cet égard. Le traitement médiatique de ces débats, d'ailleurs, a trop peu permis jusqu'ici de faire la distinction entre les questions relatives aux personnes immigrantes de celles concernant les personnes de religions minoritaires ou des communautés culturelles. La CRÉ de Montréal compte intervenir sur ce sujet dans le cadre de la consultation de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*. Néanmoins, il nous semble important, dans le cadre de la consultation actuelle, de tenir compte de nos capacités et de nos investissements dans la promotion de relations harmonieuses en lien avec les niveaux d'immigration.

D'emblée, nous tenons à affirmer l'apport positif que constitue la diversité culturelle liée à l'immigration pour la vie des Montréalais et Montréalaises. La diversité fait partie du passé et du présent de Montréal et, de plus en plus, de son avenir. À cet effet, la CRÉ de Montréal pense qu'il faut, par des actions soutenues et orientées, renforcer tout le potentiel de cette richesse et prévenir les écueils. Certaines réalités méritent qu'on s'y attarde avec réalisme. À cet effet, dans la région de Montréal, qui compte des membres de plus de 120 communautés culturelles, 51 % de la population née à l'étranger se déclarait membre d'une minorité visible en 2001. Étant donné les pays d'origine de l'immigration plus récente, nous pouvons nous attendre à une augmentation de cette proportion. En effet, à Montréal entre 2000 et 2004, 22,4 % des personnes immigrantes, ou 24 945 personnes, provenaient de trois pays du Maghreb et du Moyen-Orient, soit : l'Algérie, le Maroc, et le Liban. Pendant cette même période, les personnes originaires d'Afrique représentaient 28,7 % de l'immigration à Montréal et celles de l'Asie (en excluant le Moyen-Orient) représentaient 24,3 %³⁸. Le danger que ces immigrants, et particulièrement ceux issus des communautés arabes et noires, soient confrontés à des problèmes de racisme et de discrimination est réel et nous préoccupe au plus haut point.

En effet, plusieurs études démontrent que ces personnes sont encore plus confrontées à des difficultés persistantes, notamment sur le plan de l'emploi et du logement. Même au niveau des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés, les immigrants en provenance de l'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient « ont systématiquement, en tout temps, plus de difficultés à se trouver un premier emploi qualifié »³⁹. Le document de consultation du MICC publié en août 2005, *La pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, résume bien le phénomène et démontre que les membres de ces communautés, en plus d'être victimes de discrimination et de racisme, ont de la difficulté à s'intégrer aux réseaux qui débouchent sur des emplois stables et bien rémunérés. Ils sont plus souvent confrontés à des périodes de chômage prolongées, plusieurs jeunes éprouvent des difficultés scolaires et le revenu moyen de ces familles est plus faible que pour l'ensemble de la population et que pour l'ensemble des immigrants.

Dans le contexte actuel qui laisse prévoir un accroissement continu, dans les prochaines années, de la diversité des bassins d'immigration, et en regard des difficultés vécues ici, depuis parfois plusieurs générations, par les membres des communautés noires, il nous semble urgent d'agir sur la question des relations interculturelles et ce afin d'éviter tout phénomène de fracture sociale. Plus précisément, nous croyons qu'il faut :

- Annoncer et mettre en œuvre dès maintenant la politique de lutte contre le racisme et la discrimination. Le gouvernement du Québec a pourtant tenu une consultation précisément sur le sujet à l'automne 2006, et une autre l'année précédente sur la *pleine participation à la société québécoise des communautés noires*. Une politique se fait toujours attendre.

³⁸ MICC, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, *Portraits régionaux 2000-2004, Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2006*, avril 2006, p. 21.

³⁹ RENAUD et CAYN, *Op.Cit.*, p. 52.

- Revoir à la hausse le financement du programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI) qui, à l'heure actuelle, a un budget minime, ne finance que des activités ponctuelles (souvent des ateliers sur la citoyenneté) et n'est pas récurrent.
- Clamer haut et fort la richesse dont la diversité culturelle est porteuse pour le Québec. Montréal a précisément fait de cette diversité sa marque de commerce mondiale et sa population apprécie avec plaisir cette diversité au quotidien. En ce sens, il faut chercher par tous les moyens à valoriser le métissage et à en tirer le maximum, entre autres, en investissant davantage dans l'expression artistique des communautés. D'ailleurs, la CRÉ de Montréal, en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le MICC et d'autres partenaires a élaboré un programme visant l'intégration des jeunes artistes immigrants ou de minorités visibles.

3.4 Les services publics et leur adaptation

Les lacunes actuelles dans l'intégration signifient une perte de l'apport des personnes immigrantes à court et à long terme et posent des défis importants au sein des différents milieux de vie, dans le système scolaire et autres secteurs publics, et dans le secteur de l'emploi, surtout à Montréal. Au cours du processus de concertation et de consultation visant à élaborer le *Plan d'action de la région de Montréal*, l'importance du rôle des services publics pour réussir l'intégration a été soulignée. Des défis particuliers par rapport à l'intégration des jeunes, le problème du décrochage scolaire pour certaines communautés ou l'accès aux services sociaux et de santé ont été relevés et des pistes de solution qui interpellent les pouvoirs publics ont été évoquées, parmi lesquelles :

- Développer et renforcer une offre de soutien visant à favoriser l'implication des parents et des familles dans le milieu scolaire et à assurer un rapprochement école-communauté;
- Généraliser l'offre d'accompagnement et d'interprétariat visant à favoriser l'accès au système de santé et des services sociaux;
- Reconnaître et tenir compte des défis particuliers de la région de Montréal, étant donné le nombre de personnes immigrantes, la diversité de cette immigration et de la population issue de l'immigration et les enjeux urbains reliés à l'intégration. La Ville de Montréal, dans son mémoire à l'actuelle consultation, attire d'ailleurs l'attention sur ses besoins supplémentaires dans le cas d'une augmentation des niveaux d'immigration.
- Assortir la régionalisation et la décentralisation d'une adaptation des pouvoirs, des programmes et de moyens financiers.

Mais plus globalement, et en raison de l'importance stratégique de l'immigration pour le développement du Québec, la CRÉ de Montréal considère qu'il serait cohérent et opportun d'en appeler à un rôle accru du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au sein de l'appareil gouvernemental québécois. Un tel rôle pivot est nécessaire afin qu'il puisse assurer le leadership nécessaire à l'accomplissement de sa mission de préparation des milieux à la cohabitation interculturelle, et de soutien des institutions publiques, parapubliques et communautaires dans leurs interventions en matière d'accueil et d'intégration des immigrants.

Par conséquent, et parce qu'en vertu de l'Accord Canada-Québec, des crédits fédéraux sont transférés spécifiquement à cette fin, nous considérons que le budget du MICC - actuellement parmi les trois plus faibles des ministères du gouvernement du Québec - devrait être augmenté de manière à :

- 1) renforcer sa position stratégique au sein de l'appareil gouvernemental et renforcer ses actions et
- 2) bonifier son soutien financier aux divers intervenants. Car, l'intégration et le vivre ensemble, enjeux à multiples facettes, sont résolument l'affaire de tous.

En résumé, l'intégration réussie des immigrants nécessite une adaptation des services d'accueil à la diversité des besoins et leur financement adéquat. Nous rejoignons en ce sens la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) qui plaide justement en faveur d'un investissement adapté à la diversité et à la somme des besoins. Les volets de l'accès au marché du travail, de l'apprentissage de la langue commune, de la création d'un climat de cohabitation harmonieux et d'une offre de services publics sont à notre avis prioritaires dans ce processus. Ils sont des préalables à l'épanouissement des nouveaux arrivants et à notre réussite collective.

Recommandation 6

Renforcer, diversifier et adapter les services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants et ce particulièrement dans les domaines de l'insertion et du maintien en emploi, de la francisation, du vivre ensemble et de l'accès aux services publics.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec annonce et mette en œuvre la politique attendue de lutte contre le racisme et la discrimination.

Recommandation 8

Que Québec reconnaisse le créneau stratégique de l'immigration pour l'avenir et investisse en conséquence dans le budget du MICC, et dans ceux des services publics, parapublics et communautaires.

CONCLUSION

La CRÉ de Montréal, motivée par les besoins du Québec en matière de développement démographique et économique et par la richesse de l'apport de l'immigration pour la région, se prononce en faveur du scénario 4 basé sur une hausse moyenne des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années. Néanmoins, nous insistons sur le fait que toute augmentation des niveaux doit se faire à la seule condition que le Québec se donne les moyens d'atteindre lesdits niveaux - en augmentant ses efforts d'attraction - et de réussir l'intégration économique, sociale et culturelle de l'ensemble des nouveaux arrivants au Québec .

À cet égard, nous considérons que le choix du niveau d'immigration à privilégier doit :

- 1) tenir compte des besoins du Québec sur les plans démographique et économique;
- 2) s'accompagner de l'adoption d'une nouvelle approche de l'immigration davantage adaptée aux besoins divers de l'immigration et au visage actuel de la mobilité internationale;
- 3) s'adjoindre d'efforts soutenus en matière d'attraction de nouveaux immigrants, en misant entre autres sur les avantages comparatifs de Montréal dans le contexte canadien et sur le fort potentiel d'immigration que présentent les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires;
- 4) s'assortir de la mise en place de services d'accueil et d'intégration adéquats et à la hauteur de nos engagements vis-à-vis les personnes reçues.

Enfin, soyez assurés de la volonté de la CRÉ de Montréal de contribuer à ce débat, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions concertées favorisant l'attraction, la rétention et l'intégration des personnes immigrantes.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Sont ici reprises les recommandations générales apparaissant en fin de chacune des sections. Des recommandations plus spécifiques et des actions concrètes jalonnent néanmoins le texte.

Recommandation 1 :

Privilégier le scénario 4 proposant une hausse moyenne des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années.

Recommandation 2 :

Adopter une approche de croissance démographique comme vecteur de développement pour le Québec et, dans cette optique, investir des efforts soutenus dans l'augmentation de l'immigration.

Recommandation 3 :

Reconnaître et miser sur la capacité d'attraction de la région de Montréal dans le contexte canadien, afin de contribuer à relever le défi démographique du Québec.

Recommandation 4 :

Adopter une approche de l'immigration inclusive, qui prenne en compte la réalité et les besoins de toutes les personnes immigrantes, sans égard à leur catégorie ou statut.

Recommandation 5 :

Accentuer nos efforts de recrutement et faciliter les processus d'attraction, d'intégration et de rétention de l'immigration temporaire, dont les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux.

Recommandation 6 :

Renforcer, diversifier et adapter les services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants et ce particulièrement dans les domaines de l'insertion et du maintien en emploi, de la francisation, du vivre ensemble et de l'accès aux services publics.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec annonce et mette en œuvre la politique attendue de lutte contre le racisme et la discrimination.

Recommandation 8 :

Que le Québec reconnaisse le créneau stratégique de l'immigration pour l'avenir et investisse en conséquence dans le budget du MICC, et dans ceux des services publics, parapublics et communautaires.

ANNEXE

Résumé et recommandations du mémoire de la CRÉ de Montréal sur les étudiants internationaux

*Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants
internationaux à Montréal, novembre 2006*

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

**INTENSIFIER
LES EFFORTS POUR**

ATTIRER ET RETENIR

**LES MEILLEURS ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX**

À MONTRÉAL

Résumé et recommandations

Le présent avis est divisé en deux parties. La première partie expose l'importance de l'enjeu des étudiants internationaux à Montréal, la seconde présente des propositions pour améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux.

L'ENJEU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À MONTRÉAL

En 2001, on comptait 1,54 million d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE. Les États-Unis, à eux seuls, accueillaient alors 29 % de ces étudiants et le Canada arrivait en septième position avec 3 % d'entre eux.

Pour sa part, le Québec accueille chaque année environ le tiers des étudiants internationaux du Canada. En 2004, ils étaient 21 539. De ce nombre, 79 % (16 962) étudiaient à Montréal. Le nombre d'étudiants internationaux au Québec est en constante augmentation. Au niveau collégial, ce nombre a crû de 62 % entre 2000 et 2004 et au niveau universitaire, il a triplé depuis les années 80.

On ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux à Montréal et au Québec, car leurs apports à la société sont multiples. Au-delà du précieux enrichissement culturel que signifie leur présence, ces étudiants apportent une contribution cruciale à la recherche et à l'innovation montréalaise. Également, compte tenu de l'urgence d'attirer à Montréal et au Québec des travailleurs du savoir, ces étudiants représentent un bassin d'immigration privilégié à ne pas négliger. À tous ces avantages s'ajoutent des retombées économiques importantes. Avant même le calcul des bénéfices indirects apportés par les étudiants internationaux, leur contribution directe annuelle à l'économie montréalaise est évaluée à un montant variant entre 250 et 400 millions de dollars.

PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'ATTRACTION, L'ACCUEIL ET LA RÉTENTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À MONTRÉAL

Si les avancées sont visibles en ce qui concerne la présence des étudiants internationaux à Montréal, celles-ci demeurent largement insuffisantes. Les acteurs montréalais et le gouvernement québécois doivent agir sur plusieurs fronts pour assurer à la fois une plus grande attraction, une meilleure intégration et une rétention supérieure des étudiants internationaux. Ceci est d'autant plus vrai qu'actuellement les conditions sont favorables pour se tailler une place intéressante dans le marché international compte tenu des nouvelles réalités américaines à la suite du 11 septembre 2001. Montréal doit profiter de cette occasion en développant des mesures décisives.

Des droits de scolarité compétitifs et un financement adéquat

En premier lieu, pour y parvenir, les établissements doivent bénéficier d'un **financement adéquat** pour accueillir et soutenir ces étudiants, ainsi que disposer **d'incitatifs** pour recruter les meilleurs d'entre eux. Le tout, dans un cadre où les droits de scolarité sont compétitifs aux plans national et international. Chaque niveau d'études connaît ses propres difficultés à ce sujet.

Au niveau collégial, les évaluations de Cégep International permettent de démontrer que les étudiants internationaux du Québec déboursaient annuellement 575 399 \$ de plus que le montant qui est investi par le gouvernement dans les collèges pour assurer leur formation, ce qui représente 533 \$ pour chaque étudiant montréalais payant les droits de scolarité. Ceci a notamment comme effet que les établissements ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer un accueil et un soutien à l'intégration adéquats à ces étudiants, à moins que ceux-ci y investissent des ressources additionnelles. Cette réalité vient réduire, par le fait même, les incitatifs dont disposent les collèges pour effectuer un important recrutement de cette clientèle internationale.

L'action concertée doit :

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal

- o Viser à ce que les collèges disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux et aient la capacité d'assurer adéquatement l'accueil et l'intégration de ceux-ci à un coût compétitif pour les étudiants.

RECOMMANDATION

1. Modifier les règles régissant la subvention accordée aux établissements collégiaux pour ce qui est des étudiants internationaux, de manière à permettre aux établissements de conserver une plus grande partie des droits de scolarité des étudiants étrangers dans le but d'offrir des services adéquats d'accueil et d'intégration à cette clientèle.

En ce qui concerne le premier cycle universitaire, la situation est similaire à celle vécue dans les collèges. En effet, les étudiants internationaux montréalais déboursaient annuellement 12 millions de dollars de plus que ce que reçoivent les établissements pour assurer leur formation. Encore ici, cela pose d'importantes contraintes au recrutement puisque les établissements ne disposent pas d'incitatifs pour recruter ces étudiants et manquent de ressources pour assurer adéquatement les frais reliés à l'accueil et au soutien à l'intégration de ces étudiants.

L'action concertée doit :

- o Viser à ce que les universités québécoises disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux au 1er cycle et aient la capacité de les accueillir et de leur offrir un soutien à l'intégration, à un coût raisonnable pour les étudiants.

RECOMMANDATION

2. Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin de trouver les moyens de réaliser l'objectif poursuivi.

La question des étudiants aux cycles supérieurs dans les universités se pose dans des termes bien différents. En effet, ce sont ces étudiants qu'il faut en priorité attirer à Montréal puisqu'ils contribuent de manière considérable aux travaux de recherche et d'innovation des universités montréalaises – ils représentent 12 % des étudiants montréalais de deuxième cycle et 29 % des étudiants montréalais de troisième cycle – et qu'ils sont ceux ayant le potentiel d'immigration (à la fin des études) le plus élevé – 30 % d'entre eux demeurent à Montréal sur une base permanente contre 20 % pour les étudiants de premier cycle.

C'est pour ces raisons qu'une intervention vigoureuse doit permettre d'attirer les meilleurs étudiants aux cycles supérieurs, en agissant simultanément sur les frais de scolarité et sur les bourses qui leur sont offertes. Les établissements doivent être en mesure d'entrer en compétition avec les autres grandes destinations d'étude cherchant à attirer ces étudiants.

L'action concertée doit donc :

- o Permettre que les universités québécoises puissent offrir aux étudiants internationaux de 2^e et 3^e cycles universitaires des conditions d'accueil qui soient compétitives sur le plan international.

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal

RECOMMANDATIONS

3. Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin que les étudiants aux cycles supérieurs en recherche ne soient plus assujettis aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers, ou que ces étudiants internationaux aux cycles supérieurs aient accès à des bourses d'exemptions leur permettant de ne pas payer les montants forfaitaires.
4. Que davantage de bourses d'excellence soient offertes aux étudiants internationaux :
 - par la création de nouvelles bourses par les gouvernements ou en offrant la possibilité aux étudiants étrangers de poser leur candidature dans le cadre des bourses des conseils subventionnaires fédéraux et québécois ;
 - par une fondation instaurant des bourses d'excellence pour encourager les étudiants étrangers à obtenir un diplôme universitaire dans un établissement montréalais dans un programme de recherche aux cycles supérieurs. Cette initiative pourrait inciter les étudiants à s'établir ici, surtout si la bourse est attribuée en échange de quelques années à temps complet sur le marché du travail.

Des efforts de recrutement accrus et des procédures simplifiées

Afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux, les établissements supérieurs des pays d'accueil développent de plus en plus d'outils pour séduire cette clientèle et pour faciliter sa mobilité. La capacité d'attirer des étudiants étrangers dépend, entre autres, d'une promotion internationale efficace, de la multiplication des alliances stratégiques entre les pays ou entre les établissements d'enseignement, ainsi que de la réduction des contraintes administratives. Les établissements montréalais et québécois doivent pouvoir disposer de ressources et d'incitatifs leur permettant de déployer des **efforts de recrutement accrus** sur la scène internationale. De plus, les démarches des étudiants internationaux aspirant à étudier à Montréal doivent pouvoir se faire selon des **procédures simplifiées**.

L'action concertée doit :

- o Viser à ce que la promotion internationale du Québec comme destination d'études soit renforcée et que tous les leviers dont nous disposons pour ce faire soient proactifs et complémentaires dans le recrutement d'étudiants internationaux.
- o Viser à ce que les ententes favorisant la mobilité étudiante et la collaboration entre les chercheurs soient multipliées, dans la mesure où de telles ententes permettent de positionner davantage les universités d'ici auprès des clientèles estudiantines étrangères, et ce, tout en créant des occasions supplémentaires de collaboration entre chercheurs.

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal

RECOMMANDATIONS

5. Définir une stratégie de marketing et de recrutement proactive regroupant l'ensemble des intervenants et incluant le développement d'outils et de documents d'information présentant les nombreux avantages de poursuivre des études au Québec, notamment dans une perspective d'immigration.
6. Créer un fonds gouvernemental appuyant la mise en œuvre de cette stratégie.
7. Élaborer une campagne de promotion sur les études collégiales et universitaires à Montréal, mettant en évidence les caractéristiques distinctives de la ville comme lieu d'études.
8. Assurer une mobilisation plus optimale des présences canadiennes et québécoises à l'étranger, notamment :
 - en renforçant le rôle des missions internationales et des bureaux ou ambassades afin de recruter des étudiants internationaux;
 - en développant des moyens pour maximiser le rôle des étudiants internationaux ayant poursuivi des études au Québec et étant de retour dans leur pays d'origine (le réseau des «*alumni* »).
9. Conclure davantage d'ententes entre les pays, les villes et les établissements pour favoriser la mobilité étudiante et les collaborations ainsi que faciliter les échanges pour les étudiants.
 - Améliorer la mobilité des étudiants québécois, particulièrement en facilitant l'inscription d'une expérience internationale au sein de leur curriculum.
 - Réviser le mode de financement des programmes d'échange selon la parité, de manière à ne pas indument défavoriser les établissements québécois qui reçoivent des étudiants en échange.
 - Miser sur des initiatives communes avec le réseau international de la Ville de Montréal comme les villes jumelées à Montréal et les réseaux dont Montréal fait partie (ex. : Métropolis) et conclure des accords visant les échanges étudiants entre toutes les universités montréalaises et celles des villes partenaires.
 - Favoriser la signature d'ententes bilatérales avec des pays ciblés et développer une stratégie de marketing visant le recrutement intensif d'étudiants en provenance de ces pays.
 - Par exemple, cela pourrait prendre la forme d'une entente pour les Amériques (ex : programme de type «*ERASMUS* »).

Également, elle doit :

- o Viser à simplifier et à faciliter les démarches en vue de la poursuite d'études au Québec.

RECOMMANDATIONS

10. Effectuer une évaluation globale de l'ensemble des démarches administratives devant être réalisées par un futur étudiant étranger et modifier les règles de manière à améliorer, à accélérer, à simplifier le processus et à lever l'ensemble des obstacles visant à se procurer et à renouveler les visas, CAQ et permis d'études, tout en s'assurant que les règles administratives sont en phase avec la volonté politique, notamment en ce qui concerne l'éventuel besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.
11. S'assurer que les futurs étudiants étrangers puissent réaliser les différentes procédures administratives, peu importe le lieu à partir duquel ils font les démarches.

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal

Une meilleure intégration à la société québécoise

Les étudiants internationaux doivent être suivis et soutenus dans l'ensemble de leur projet d'études à Montréal. Afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie socioculturelle et au développement montréalais et afin que soient amenuisées les difficultés liées à la réalisation d'un projet d'études à l'étranger, on doit leur assurer **une meilleure intégration à la société québécoise**. L'action concertée doit :

- o Viser à donner les moyens aux étudiants internationaux de se familiariser avec la société québécoise en multipliant les occasions de maillage et d'échange.

RECOMMANDATIONS

12. Offrir, dès l'inscription des étudiants étrangers dans leur pays d'origine, l'information pouvant leur permettre le meilleur accueil possible et à alimenter leur intérêt pour Montréal.
13. Proposer des moyens permettant aux étudiants internationaux de réaliser des expériences diverses facilitant leur intégration à Montréal et au Québec; par exemple :
 - en améliorant la possibilité pour ceux-ci de réaliser des stages en entreprises, notamment dans le cadre de leur cursus académique. Les stages offrent l'avantage d'acquérir une première expérience de travail québécoise et peuvent faciliter l'intégration sur le marché du travail par la suite;
 - en développant des ententes permettant aux étudiants internationaux qui le désirent, de réaliser une expérience hors Montréal dans le cadre de leurs études au Québec.
14. Multiplier les occasions pour les étudiants étrangers de faire des apprentissages linguistiques, en misant davantage sur la capacité de Montréal d'offrir des formations en français et en anglais. Par exemple, offrir la possibilité aux étudiants internationaux de suivre des cours, des stages ou des jumelages linguistiques dans la langue officielle différant de leur langue d'études. Ces formations pourraient avoir lieu dans d'autres universités, ou des programmes de jumelages linguistiques inter-établissements pourraient être organisés.
15. Concernant le programme permettant aux étudiants internationaux de travailler hors campus :
 - Travailler à l'amélioration continue du programme en visant une réduction du délai d'attente (de six mois à un trimestre) avant de pouvoir effectuer une demande de permis de travail.
 - S'assurer que les demandes ne viendront pas allonger indument les délais d'obtention d'un permis de travail.
 - Informer les employeurs de la disponibilité nouvelle des étudiants internationaux pour des emplois.
16. Poser des gestes permettant aux étudiants de mieux connaître le milieu économique montréalais et d'y tisser des liens qui les inciteront à demeurer ici une fois leur diplôme obtenu.
17. Renforcer la présence du secteur économique montréalais au cours des périodes de recrutement sur les campus et auprès des étudiants, notamment pour faciliter l'embauche de candidats étudiants et faire connaître à ces derniers les multiples entreprises présentes sur le territoire montréalais.
18. Intensifier les contacts entre les étudiants internationaux et les étudiants québécois, par exemple en favorisant le partage d'appartements par l'entremise d'un organisme de référence sur le logement ou un mécanisme de coordination inter-établissement.

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal

Un choix facilité : s'établir à Montréal

La réalité mondiale actuelle commande des besoins de plus en plus importants de main-d'œuvre qualifiée. Le Québec n'échappe pas à cette réalité. Les étudiants étrangers constituant un bassin privilégié de travailleurs du savoir, ceux-ci doivent être l'objet d'interventions diverses visant à faciliter leur choix de s'établir à Montréal. L'action concertée doit :

- o Viser à faciliter la concrétisation du choix des étudiants internationaux de poursuivre leur projet de vie à Montréal à la fin de leurs études, si tel est leur désir.

RECOMMANDATIONS

19. Offrir aux diplômés de la région métropolitaine de Montréal la possibilité d'obtenir un permis de travail de deux ans à la fin de leurs études, ce qui est possible dans la plupart des villes canadiennes.
20. Simplifier, accélérer et rendre plus flexibles les procédures administratives visant les étudiants internationaux désirant s'établir à Montréal à la suite de leurs études.
21. Assurer une présence auprès des étudiants internationaux arrivant au terme de leurs études au Québec, notamment :
 - en organisant des séances d'information sur les campus concernant les perspectives de vie au Québec;
 - en informant les étudiants des possibilités s'offrant à eux et en les soutenant dans leurs démarches et dans les procédures administratives. Cette présence se doit d'être bien orchestrée entre les différents intervenants concernés;
 - en encourageant la présence du monde des affaires dans les foires d'emploi et en entretenant un sentiment de proximité entre les étudiants et le milieu économique;
 - en favorisant l'organisation et l'animation d'un réseautage sectoriel où les étudiants seraient mis en contact avec des entreprises ciblées actives dans leur domaine.
22. Permettre aux étudiants internationaux ayant obtenu un permis de travail à la suite de leurs études au Québec d'être employés par le gouvernement du Québec. Actuellement, pour pouvoir travailler pour le gouvernement du Québec, une personne doit être citoyenne canadienne ou immigrante reçue.

Intensifier les efforts pour Attirer et retenir
les meilleurs étudiants internationaux à Montréal



REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



FEUQ

Ensemble pour l'éducation!



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

